# INKANTER SANT-TEGONEG LOGEGINER

Samedi 16 janvier 2021 Saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh - f



#### SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Les représentants des associations peuvent dès à présent venir retirer dans l'une des deux mairies un dossier de demande de subvention.

Le formulaire et ses annexes sont à compléter et à retourner en format papier uniquement, pour le 26 janvier 2021, au plus tard. Ils doivent être dûment remplis pour être étudiés. Il est également demandé d'y joindre impérativement un RIB. Indiquer le numéro SIRET est également obligatoire pour obtenir le versement d'une subvention communale.

Documents aussi disponibles en téléchargement : <a href="http://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/annuaire-des-associations/">http://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/annuaire-des-associations/</a>

#### DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Afin d'être au plus près des habitants, les élus ont distribué le Bulletin Municipal dans chaque boîte aux lettres.

Cette distribution s'est effectuée avec les gestes barrières

et la distanciation sociale.

Pour rappel, le Bulletin Municipal, confectionné par la commission

Culture/Communication et imprimé par l'Imprimerie de Bretagne, est une publication semestrielle où vous trouverez les informations concernant les différents travaux effectués ou en cours, les événements importants relatifs à la commune, l'état civil, mais aussi plusieurs pages présentant la vie du monde



associatif, volet incontournable du vivre ensemble.

Vous pouvez le retrouver en version numérique sur notre site internet :

saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/bulletin-municipal/

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez venir le retirer en mairie.

## VAS-Y (Annulé)

## « Pas de retraite pour la fourchette »

Le CCAS de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, en collaboration avec le dispositif « Vas-Y » de la Fondation Ildys, ont le regret de vous informer que la conférence sur la thématique de la nutrition est annulée en raison des conditions sanitaires. Ils espèrent pouvoir reprogrammer cette animation prochainement.

#### PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Jeudis 21 janvier, 4 et 18 février de 9h à 12h **SUR RENDEZ-VOUS**, auprès de la mairie au 02 98 79 61 06. **Port du masque obligatoire.** 

#### **BIBLIOTHEQUE**

#### Sélection thématique : L'AMOUR 🖤

Venez découvrir notre sélection thématique qui vous aidera à passer l'hiver en douceur... L'amour ! \*\*\*
Jusqu'à fin février, nous vous proposons une sélection d'histoires d'amour, pour petits et grands. Il n'y a pas d'âge pour réchauffer son cœur.

#### Le Biblio Drive reste disponible

Réservez vos documents et venez les chercher sur rendezvous.

1/ Réservez vos documents sur le site de la bibliothèque : <u>www.biblio-st-thegonnec-loc-eguiner.com</u> ou précisez vos souhaits lors de la prise de rendez-vous.

2/ Contactez-nous pour prendre rendez-vous :

Horaires identiques pour la bibliothèque et le bibliodrive : mardi et vendredi : 16h30-18h ; mercredi : 9h-12h/14h30-18h : ieudi : 15h-18h : samedi : 9h30-12h30.

En raison du couvre-feu national, les horaires de fermeture sont abaissés à 18h.

Mail: bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh

Tél.: 02 98 78 96 83

facebook: bibliothequesaintthegonnecloceguiner

## **ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

Pour permettre de connaître les nouveaux habitants de la commune, les membres de la commission culture/communication travaillent sur un projet d'accueil des nouveaux habitants.

Vous êtes arrivés sur la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 12 mars 2021, les élus sont heureux de vous convier à un temps d'échange et à une présentation de la commune le samedi 13 mars 2021 à 10h (la date pourra être modifiée en fonction de la situation sanitaire). Un petit-déjeuner et des surprises vous seront offerts à cette occasion.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire en mairie au 02 98 79 61 06 ou <u>communication@saint-thegonnec-loceguiner.bzh</u>.

#### **NUISANCES DUES AUX CHIENS**

Nous recevons de plus en plus de réclamations au sujet des chiens et des incivilités de leurs maîtres.

Nous constatons une augmentation :

- de déjections canines sur la voie publique. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité et de la civilité du propriétaire de l'animal, de ramasser ces crottes.
- de nuisances sonores nocturnes par aboiement. Si le chien aboie la nuit (à partir de 22h), ses aboiements peuvent constituer un tapage nocturne au sens de l'article R623-2 du Code pénal. Dans ce cas, le propriétaire peut être sanctionné d'une verbalisation à hauteur de 68 euros.
- de chiens en divagation. Il est rappelé une nouvelle fois aux propriétaires d'animaux qu'ils sont responsables de leur(s) chien(s) et doivent empêcher leurs animaux de divaguer sur la voie publique et/ou d'importuner les particuliers.

#### TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE Le projet avance à grands pas !



La deuxième loi d'expérimentation TZCLD a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale en novembre dernier. Ceci va permettre d'étendre l'opération à 50 nouveaux territoires, dont potentiellement notre commune.

DURÉE L'association est actuellement en contact avec une vingtaine de personnes privées d'emploi. Elle sait qu'il reste encore de nombreuses personnes qui pourraient être concernées par le projet dans la commune et elle les invite à les contacter pour convenir d'une première rencontre.

## Être privé d'emploi, qu'est-ce que cela veut dire? Il existe 3 types de privation durable d'emploi :

- la privation totale d'emploi : la personne n'a pas travaillé depuis 12 mois.
- la privation régulière d'emploi : la personne a travaillé de manière discontinue dans les 12 derniers mois, le territoire n'est pas en mesure de lui fournir l'emploi stable répondant à sa demande.
- la privation partielle d'emploi : la personne travaille de manière régulière et continue mais se trouve dans l'incapacité d'obtenir une situation d'emploi au volume horaire qu'elle souhaite.

## Si vous êtes dans une de ces situations, et que vous souhaitez intégrer le projet TZCLD, merci de contacter l'association Droit à l'Emploi Saint-Thé Loc.

Pour construire ses futures activités, l'association Droit à l'Emploi, qui porte le projet avec la commune, s'est installée dans de nouveaux locaux dans la Zone Artisanale de Mez Ménez. Un espace de 100 m² permet l'accueil du public et la réalisation de créations. Tous les 15 jours, l'association organise des ateliers en visio pour identifier les besoins (formation, locaux, matériel...) pour chaque nouvelle activité qu'elle va proposer (maraîchage, objèterie, mercerieblanchisserie...). Ces activités correspondent à des demandes des habitants ou des entreprises et aux souhaits des personnes privées d'emploi.

Il reste encore beaucoup de travail à réaliser, mais l'association Droit à l'Emploi espère pouvoir déposer son dossier de candidature TZCLD à partir du premier semestre 2021.

**TZCLD, c'est quoi ?** Le projet vise à éradiquer le chômage de longue durée de la commune, en proposant à toutes les personnes privées d'emploi, un poste au SMIC, en CDI, à temps choisi. Les emplois sont financés par la réorientation du coût de la privation d'emploi et par la création de nouvelles activités, utiles et non concurrentielles.

Téléphone : 09 77 38 01 73

<u>Mail</u>: <u>droitalemploi.saint.the.loc@gmail.com</u>

**facebook**: aTZCLDSaintTheloc.

## FACTURES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

(A l'attention des anciens usagers du syndicat des eaux de la Penzé).

Les factures d'eau vous sont parvenues.

Étant donné qu'elles sont globales pour

l'année, vous avez la **possibilité de demander, au Trésor Public, un paiement étalé** sur plusieurs mois.

Les coordonnées du trésor public sont indiquées sur votre facture

Dès 2021, il vous sera possible de procéder à une mensualisation directement auprès du service des eaux de Morlaix Communauté. Tél. : 0 806 090 010

#### **NOUVELLE ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE**

La Conciergerie De La Baie De Morlaix propose des services de conciergerie pour les propriétaires et les voyageurs. Elle est disponible tout au long de l'année pour prendre soin de votre logement et de vos hôtes en proposant différentes formules clés en main ou à la carte.

- <u>Surveillance et intendance de votre résidence secondaire</u> (vérification des ouvertures, aération des pièces, relevé de la boîte aux lettres, arrosage des plantes, passage en cas d'intempéries, préparation de votre logement avant votre arrivée et remise en état après votre départ...).
- <u>Assistance locative</u> (création de l'annonce, gestion des planning de location, Check In, Check Out, gestion des consommables, ménage, gestion du linge...)
- <u>Services aux voyageurs</u> (location de linge de maison, location de matériel de puériculture, prestations de services...)

#### Retrouvez tous les services sur le site :

https://www.conciergeriedelabaiedemorlaix.com

Mathilde TOUTAIN: 06 48 07 13 20

Mail: contact@conciergeriedelabaiedemorlaix.com
facebook: Conciergerie De La Baie De Morlaix

#### CONSULTER LES MENUS DE LA CANTINE

Vous pouvez consulter les repas proposés à vos enfants au restaurant scolaire en consultant la page «Restauration scolaire» sur le site internet de la commune.

#### Comment trouver cette information?

Rendez-vous sur: <a href="http://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/">http://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/</a>

- <u>Méthode1</u>: Onglet « Enfance, Jeunesse » → « SCOLAIRE » « Restauration scolaire ».
- Méthode 2 : « en 1 clic » (icône vert sur la droite de votre écran) → « RESTAURATION SCOLAIRE ».

## LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Un "espace jeunes" accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'informations, de conseils et de soutien dans leur orientation sociale et professionnelle. Les permanences de Mme Rivoal ont lieu à 14h, sur rendez-vous, en mairie de Saint-Thégonnec, le mardi des semaines paires.

Tél.: 02 98 15 15 50

La prochaine permanence aura lieu le mardi 26 janvier.

## Appareils de cuisson : Réduire votre facture d'énergie

Dans un foyer moyen, on considère qu'environ 6,5 % des consommations d'énergie sont liées aux appareils de cuisson, un pourcentage conséquent que l'on peut facilement réduire grâce à quelques gestes simples : couvrir systématiquement les casseroles, utiliser des casseroles et poêles adaptées à la taille du foyer, profiter de l'inertie thermique en arrêtant le four quelques minutes avant la fin de la cuisson, etc.

Si vous devez renouveler vos équipements, privilégiez des appareils de classe A+ à A+++ en prenant en compte les besoins de votre foyer. En cas d'accès au gaz de ville, notez que cette énergie est plus de deux fois moins chère que l'électricité. Sinon, il est bon de savoir que des plaques à induction sont bien moins énergivores que les plaques vitrocéramiques. Il en est de même pour les fours à microondes, qui consomment en moyenne 1500 watts contre 3000 watts pour des fours classiques.

L'agence locale de l'énergie et du climat (Heol) vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie. Plus d'infos au 02 98 15 18 08, sur <a href="www.heol-energies.org">www.heol-energies.org</a> et les réseaux sociaux.

